

Procès-verbal du Conseil communautaire du 18 janvier 2017

Convocation: 12/01/2017

Nombre de délégués en exercice : 71 Présents : 61 Votants : 63	<i>L'an deux mille dix-sept, le dix-huit janvier à 19h00. Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Domblans sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
--	---

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

<u>ARLAY</u> : C. BRUCHON, D. BAUDUIN <i>ayant reçu pouvoir</i> de J-L URIET <u>BAUME LES MESSIEURS</u> : P. CARDINAL <u>BLETTERANS</u> : F. PERRODIN, C. PETITJEAN, S. LAMBERGER, D. MEAN <u>BLOIS SUR SEILLE</u> : A. GUICHARD <u>BOIS DE GAND</u> : <u>BONNEFONTAINE</u> : <u>BRERY</u> : <u>CHAMPROUGIER</u> : H. GIMARET <u>CHAPELLE VOLAND</u> : J. ROBELEY, S. BONNIN <u>CHÂTEAU CHALON</u> : C. VUILLAUME <u>CHAUMERGY</u> : G. TSCHANZ <u>CHEMENOT</u> : <u>CHENE SEC</u> : <u>COMMENAILLES</u> : J-L MAITRE, N. BURON <u>COSGES</u> : J-N REBOUILLAT <u>DESNES</u> : R. ROZAIN (suppléant) <u>DOMBLANS</u> : B. FRACHON, D. CHALANDARD <u>FONTAINEBRUX</u> : M. CHALUMEAU <u>FOULENAY</u> : J. MEURENT (suppléant) <u>FRANCHEVILLE</u> : <u>FRONTENAY</u> : D. PRUDENT <u>HAUTEROCHE</u> : M-M PERRARD, D. SEGUT <i>ayant reçu pouvoir</i> de C. NOIR, <u>LA CHARME</u> : P-J CORNU (suppléant) <u>LA CHASSAGNE</u> : G. GAMBAZARD (suppléant) <u>LA CHAUX EN BRESSE</u> : D. BERNARD <u>LADOYE SUR SEILLE</u> : Y. OUDOT	<u>LA MARRE</u> : S. ROY <u>LARNAUD</u> : P. ANTOINE <u>LAVIGNY</u> : L. MICHAUD GROS-BENOIT <u>LE LOUVEROT</u> : R. FANDEUX <u>LE VERNONIS</u> : J-C PROST <u>LE VILLEY</u> : M. CHATELAIN <u>LES DEUX FAYS</u> : J. THIEBAUT (suppléant) <u>LES REPOTS</u> : <u>LOMBARD</u> : S. FAUDOT <u>MANTRY</u> : J-P GERDY <u>MENETRU LE VIGNOBLE</u> : F. FERNEX DE MONGEX <u>MONTAIN</u> : M. BRUTILLOT <u>NANCE</u> : B. LONJARRET <u>NEVY SUR SEILLE</u> : G. GHELMA <u>PASSENANS</u> : D. LABRE <u>PLAINOISEAU</u> : E. LACROIX <u>QUINTIGNY</u> : Y. MOINE <u>RECANOZ</u> : D. LADAM (suppléant) <u>RELANS</u> : R. BAILLY <u>RUFFEY SUR SEILLE</u> : E. PETIT, D. URBAIN <u>RYE</u> : J-C BOISSARD <u>SAINT LAMAIN</u> : C. BASSET <u>SELLIERES</u> : B. JOLY, S. CARE-BUISSON <u>SERGENAUX</u> : J. BACHELEY <u>SERGENON</u> : M. CYROT-LALUBIN <u>TOULOUSE LE CHATEAU</u> : M-P. PONTHEUX <u>VERS SOUS SELLIERES</u> : J-L BRULEBOIS <u>VILLEVIEUX</u> : J-P GAUTHIER, J-L MAGNIN <u>VINCENT-FROIDEVILLE</u> : A. SAUGET, A. PERNOT <u>VOITEUR</u> : A. QUICLET
--	--

TITULAIRES ABSENTS REPRESENTES : J-L URIET, C. NOIR, L. LE, J-L TROSSAT, M. CANNAZZARO, A. RICHARD, D. JACQUOT, R.FENIET, B. PEYRAUD

TITULAIRES ABSENTS NON REPRESENTES : E. MURADORE, V. VERBEECK, R. BALLET, S. GREVY, P. CHANOIS, P. BONNOT, D. JOUVENCEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : P. ANTOINE

SECRETAIRE ADJOINT : M. BRUTILLOT

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le PV de la séance précédente n'ayant pas encore été envoyé, il est proposé de valider le procès-verbal à la prochaine séance.

2. Création des budgets annexes

L'architecture budgétaire de la future Bresse Haute Seille a été repensée. Le nombre de budgets annexes sera réduit aux budgets obligatoires et à la création d'un budget Développement économique et commercial qui isole les opérations de créations de locaux commerciaux ou artisanaux.

Les budgets annexes obligatoires sont les suivants :

Budgets annexes	Collectivité d'origine	Observations
SPANC	Coteaux de la Haute Seille	M49
ZA des Foulletons	Bresse Revermont	
ZA de Domblans	Coteaux de la Haute Seille	

Le budget général fera lui l'objet d'une comptabilité analytique par service.

Code	Axes	Services
0	Administration générale	
1	Voirie	
2	Environnement	Natura 2000
3	Développement économique	
4	Sports	
5	Action sociale	RAMI Extrascolaires (suivi par sites) Périscolaires (suivi par sites)
6	Culture	Médiathèque (suivi par sites) Pôle de service = Carriade
7	Tourisme	Maison des étangs Base de loisirs Jura Faune Maison de la Haute Seille
8	Aménagement du territoire	

Délibération 2017-8

Le Président propose au Conseil de créer les budgets suivants :

Budgets	Autonomie financière	Nomenclature	Opérations	Soumis TVA
SPANC	X	M49		Non
ZA DES FOULLETONS		M14		X
ZA DOMBLANS		M14		X
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIALE	X	M14	Bâtiments RELAIS	X
			Boucherie RUFFEY	X
			Boucherie COMMENAILLES	X
			Boucherie SELLIERES	X
			TRI	X
			ODO	X
			Boulangerie CHAUMERGY	X
			Boulangerie COMMENAILLES	X
			ELAN JARDINS	non

Vote : unanimité.

3. TIPI

Délibération N° 2017-9

En 2013, les 2 anciennes CC ont adhéré au service mis en place par la DGFIP, à savoir un système de paiement des titres par internet. Ce système dispose d'un serveur de télépaiement pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, toutes les créances dues à la collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la mise en place du projet TIPI dans les conditions exposées et pour les produits désignés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tout document relatif à ce projet.

La Communauté de communes Bresse Haute Seille prendra en charge les coûts de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire, à savoir 0,10€ +0,25% du montant pour chaque transaction.

Vote : unanimité.

4. Indemnités de fonctions au Président et aux Vice-Présidents

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Article L5211-12 et art R5214 du CGCT : les indemnités maximales votées (...) par les organes délibérants des communautés de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les barèmes suivants.

Dans les anciennes communautés, les indemnités étaient les suivantes :

	CCBR	CCCHS	TOTAL 2 CC	Bresse Haute Seille Maximum légal
Président				
- maximum légal	48,75%	41,25%		48,75%
- attribution votée	40%	41,25%		48,75%
Mensuel (brut)	1 529,72	1 577,52		1 864,35
Annuel (brut)	18 356,64	18 930,29	37 286,93	22 372,16
Vice-Président				
- maximum légal	20,63%	16,50%		20,63%
nombre de VP	6	5		9
- attribution votée	18%	16,50%		20,63%
mensuel par VP	688,37	631,01		788,95
annuel par VP	8 260,49	7 572,11		9 467,44
TOTAL annuel (brut)	49 562,93	37 860,57	87 423,50	85 206,93
Total Président + VP	67 919,57	56 790,86	124 710,42	107 579,09

Le Président explique que vu l'augmentation de la taille de la collectivité et la charge de travail, il propose que les indemnités des Vice-Présidents soient fixées au seuil maximum. Il est répondu qu'il serait de ce fait juste que les indemnités du Président soit aussi fixées au seuil maximum. Le Président répond qu'il ne le souhaite pas.

Délibération N° 2017-10

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant 19 418 habitants:

- l'indemnité maximale de Président est fixée à 48.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximale de Vice-Président est fixée à 20.63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

DECIDE

1° De fixer les indemnités suivantes à compter du 10 janvier 2017 à :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant Mensuel brut
Président	40%	1 529,72 €
Vice-Président	20.63%	788.95 €

Vote : 57 POUR, 6 CONTRE (D. BERNARD, D BAUDUIN ayant reçu pouvoir de JL URIET, A SAUGET et S FAUDOT)

5. Délégations au Bureau

Le Conseil communautaire peut donner délégation au Président ou au Bureau à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Le Président propose au Conseil de délibérer sur les délégations données au Bureau. Il explique que le principe n'est pas de dépouiller le Conseil communautaire mais d'en alléger les séances pour permettre un espace de dialogue et de débat sur des sujets importants. Lors de la réunion du 16 janvier, les membres du Bureau ont travaillé sur une harmonisation.

A titre d'information, les délégations en vigueur dans les anciennes CC étaient :

	Bresse Revermont	Coteaux de la Haute Seille
Finances	Admission en non-valeur	
Relations usagers	Tarif des services : Détermination des modalités d'application, des exonérations Règlement des litiges/avoir < 1000 €	
Commande publique	Marchés < 100 000 €	Marchés < 90 000 €
Conventions	Renouvellement des conventions < 10 000 € Renouvellement des adhésions	Signature des conventions jusqu'à 90 000 €
Partenariats	Attribution des subventions (dans le cadre fixé par le CC) Avis sur les demandes d'adhésion à un organisme dont on est adhérent	Attribution des subventions aux associations
Plan de financement/ demande de subvention	Ajustement des demandes de subventions dans la limite du budget	
Ressources humaines		Création, modification des postes

Délibération N° 2017-11

Vu code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu les délibérations en date du 9 janvier 2017, portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

DECIDE

1° De charger le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Finances

- Admettre en non-valeurs sur proposition de la Trésorerie
- Procéder à l'ajustement du plan de financement dans la limite du budget

Relations avec les usagers

- Tarifs des services : Préciser, amender les modalités d'application des tarifs, déterminer les exonérations
- Régler les litiges, proposer les avoirs pour un montant inférieur à 1000 €

Commandes publiques

- Engager les crédits, signer les marchés / commandes entre 25 001 et 100 000 € et leurs avenants éventuels,

Partenariats

- Renouveler les adhésions à des structures partenaires
- Renouveler des conventions de partenariats pour un montant inférieur à 10 000 €
- Attribuer les subventions aux associations
- Emettre un avis sur les demandes d'adhésion d'un tiers à un organisme dont on est adhérent sans impact financier

Ressources humaines

- Créer et modifier les postes du service partagé uniquement à la demande des communes.

2° De rappeler que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil communautaire.

Vote : Unanimité.

Il est demandé pour la délégation qui concerne les RH, quel sera le rôle de la commission personnel.

Le Président répond que le rôle de la Commission Personnel est de donner un avis sur la politique RH de la collectivité. Cet avis est ensuite transmis au Bureau. Puis, il est proposé au Conseil.

Le Président rappelle le fonctionnement :

- La commission étudie le dossier
- Il est rendu compte au Bureau de l'ensemble des travaux des commissions
- Ses travaux sont ensuite présentés au Conseil.

Le Président rappelle que dans le cas du service partagé, ce sont les communes qui nous demandent d'ajuster les postes et que ce sont elles qui payent.

Il est rappelé qu'il est fait une information au conseil suivant de chacune des délibérations du Bureau.

Il est demandé si le Bureau ne peut pas avoir une délégation pour passer les décisions modificatives. Le Président répond que c'est malheureusement interdit.

6. Création des commissions

Chacun des Vice-Présidents présente sa commission.

Délibération N° 2017-12

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

DECIDE

De créer les 11 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Personnel
- Base de Loisirs de Desnes
- Tourisme
- Développement économique
- Aménagement du territoire
- Enfance – Jeunesse
- Culture
- Environnement
- Sports
- Voirie
- Finances

Vote : unanimité.

7. Composition des commissions de travail

Le Président explique que le Conseil va procéder à une première définition des membres des commissions. La composition des commissions pourra être amendée lors du prochain Conseil.

Le Président expose qu'il souhaite qu'il n'y ait qu'un représentant par commune et par commission.

Il est demandé s'il y a des suppléants dans les commissions. Il est répondu que non.

Il est demandé dans quelle commission peut être traitée la question de l'impact du Center Parc sur le milieu naturel.

Le Président répond que les commissions Aménagement et Environnement peuvent être des lieux de débats.

D SEGUT, Maire de Hauteroche, explique que c'est le Syndicat de sa commune qui va fournir l'eau au Center Parc.

A ce titre D. SEGUT sera très attentif à ce que cet approvisionnement soit fait dans de bonnes conditions.

Il est demandé si nous avons une commission « communication ».

Le Président répond que la communication est rattachée pour le moment à l'exécutif.

Il est souligné que dans la commission Tourisme il est noté les Forges de Baudin. Il est demandé ce qui est prévu de faire par la CC sur ce site qui est privé.

C VUILLAUME répond que nous allons suivre de près cette initiative privée qui est unique en France. Si ce projet arrive à son terme, un groupe de travail sera constitué.

Il est demandé à quelle heure se dérouleront les commissions.

Le Président répond que certaines commissions se dérouleront en journée. La plupart en soirée. Concernant les lieux de réunion, les commissions seront effectuées dans les communes de la CCBHS.

Il est demandé à quelle commission sont rattachés les déplacements doux. Le Président répond que ce peut être à la voirie, à l'environnement.

Il est demandé si dans le cadre des communes nouvelles, il peut y avoir plusieurs représentants. Le Président répond que durant la phase transitoire (jusqu'à 2020) chacune des anciennes communes peut bénéficier d'un représentant.

Le Président explique que les candidatures sont acceptées jusqu'au prochain Conseil communautaire.

Sont candidats à la participation dans les commissions :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Personnel</u> 	<p>François PERRODIN de Bletterans Bernard FRACHON de Domblans Valérie MOLLIER de Fontainebrux Michel CANNAZZARO de Foulénay Christian NOIR de Hauteroche Michelle CHATELAIN de Le Villey Bernard LONJARRET de Nance Eddy LACROIX de Plainoiseau Lilian BERTHAUD de Sellières Alain QUICLET de Voiteur</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Base de Loisirs</u> 	<p>Christine PETITJEAN de Bletterans Arlette GUICHARD de Blois Sur Seille Jacques ROBELEY de Chapelle Voland Renaud ROZAIN de Desnes Sandrine GAUCHET de Domblans Michel CANNAZZARO de Foulénay Alain PERNET de Hauteroche Jean-Louis TROSSAT de La Chassagne Arnaud RICHARD de Les Deux Fays Jean-Pierre JEANSOU de Lombard Daniel BONDIER de Plainoiseau Michel BONIN de Ruffey Sur Seille Alain PERNOT de Vincent-Froideville</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Tourisme :</u> 	<p>Christian BRUCHON de Arlay Christine PETITJEAN de Bletterans Arlette GUICHARD de Blois sur Seille Bruno GUICHARD de Commenailles Jean NOZIERE de Domblans Michel CANNAZZARO de Foulénay Dominique PRUDENT de Frontenay Michèle GONZY de Hauteroche Jean-François CLET de Ladoye Sur Seille Marie-Claude MOUREY de La Marre Jean-Pierre JEANSOU de Lombard Gisèle GHELMA de Nevy Sur Seille Denis LABRE de Passenans Daniel BONDIER de Plainoiseau Yves MOINE de Quintigny Emmanuel BILLET de Ruffey Sur Seille Bernard JOLY de Sellières Jean BACHELEY de Sergenaux Maria MOSSU de Voiteur</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Développement économique :</u> 	<p>Christian BRUCHON de Arlay François FOUCQUARD de Brery Pascal VANNIER de Chapelle Voland Gilles TSCHANZ de Chaumergy Nicolas BEGUIOT de Cosges Bernard FRACHON de Domblans</p>

	<p>Michel CHALUMEAU de Fontainebrux Stéphane GLENADEL de Frontenay Charles THEVENOD de Hauteroche Geoffrey BERLEMONT de Hauteroche Jean-Pierre BEJEAN de Ladoye Sur Seille Joël PAGET de La Marre Samuel RIETMANN de Lavigny René FANDEUX de Le Louverot Jean-Paul GERDY de Mantry François FERNEX DE MONGEX de Menetru Le Vignoble Bernard LONJARRET de Nance Jean-Jacques THOULY de Nevy Sur Seille Yves FAIVRE de Passenans Marie-Odile RAMELET de Plainoiseau Éric MOUREZ de Quintigny Evelyne PETIT de Ruffey sur Seille Claude BASSET de Saint Lamain Bernard JOLY de Sellières Jean-Louis MAGNIN de Villevieux Vincent BESCOT de Vincent-Froideville Alain QUICLET de Voiteur</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Aménagement du territoire:</u> 	<p>Michel GRAPPIN de Arlay René PERRET de Baume Les Messieurs Pierre DUC de Blois Sur Seille Hervé GIMARET de Champrougier Danielle BRULEBOIS de Chaumergy Bernard ROBELIN de Cosges Emmanuel RIZZI de Domblans Michel CANNAZZARO de Foulénay Dominique PRUDENT de Frontenay Marie-Madeleine PERRARD de Hauteroche Charly HOUSER de La Marre Luc MICHAUD de Lavigny Manuel BARBIER de Nance Gisèle GHELMA de Nevy Sur Seille Michel TROSSAT de Passenans Daniel BONDIER de Plainoiseau Yves MOINE de Quintigny Evelyne PETIT de Ruffey sur Seille Claude BASSET de Saint Lamain Bernard JOLY de Sellières Gérard MOUILLARD de Voiteur</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Enfance jeunesse :</u> 	<p>Dominique BAUDUIN de Arlay Christine PETITJEAN de Bletterans Sylvie BONNIN de Chapelle voland Gilles TSCHANZ de Chaumergy Arnaud MASUEZ de Cosges Renaud ROZAIN de Desnes Gilles CAMPY de Domblans Michel CANNAZZARO de Foulénay Didier BESSON de Hauteroche Sandrine ROY de La Marre Jean-Claude FAUVEY de Larnaud Anne ROULIN de Lavigny Sylvie FAUDOT de Lombard Éric MONNIER de Nance Gisèle GHELMA de Nevy sur Seille Eddy LACROIX de Plainoiseau Nadine VILLERET de Ruffey Sur Seille</p>

	<p>Bernard JOLY de Sellières Arlette SAUGET de Vincent-Froideville Corinne LINDA de Voiteur</p>
<p>▪ <u>Culture</u></p>	<p>Dominique BAUDUIN de Arlay Nicole DUPONT de Baume les Messieurs Alain MAIGROT de Château Chalon Virginie LEMERLE de Chaumergy Nicole BURON de Commenailles Chantal MARTELIN de Domblans Jean-Claude PACAUD de Frontenay Michel GONZY de Hauteroche Charles THEVENOD de Hauteroche Jean-François CLET de Ladoye Sur Seille Sébastien MONNERET de La Marre Virginie GUICHARD de Larnaud Jean-Claude PROST de Le Vernois Annette CATTEAU de Nevy Sur Seille Isabelle CUVILLIER de Passenans Marie-Odile RAMELET de Plainoiseau Nadine VILLERET de Ruffey Sur Seille Suzanne CARE BUISSON de Sellières Monique BACHELEY de Sergenaux Alain PERNOT de Vincent-Froideville Marie-Odile PEINTURIER de Voiteur</p>
<p>▪ <u>Environnement</u></p>	<p>Jean-Luc URIET de Arlay Xavier MAITRE de Baume les Messieurs Arlette GUICHARD de Blois Sur Seille Hervé GIMARET de Champrougier Bruno GUICHARD de Commenailles Chantal MARTELIN de Domblans Dominique PRUDENT de Frontenay Yves MOUREY de Hauteroche Luc DUSSERE de Ladoye Sur Seille Charly HOUSER de La Marre Jean-Yves NOBLET de Larnaud Éric CHAUVIN de Lavigny Arnaud RICHARD de Les Deux Fays Dominique JEUNET de Nevy Sur Seille Anne-Marie ANSETT de Plainoiseau Michel BONIN de Ruffey Sur Seille Lilian BERTHAUD de Sellières Jean BACHELEY de Sergenaux Mathilde CYROT-LALUBIN de Sergenon Maria MOSSU de Voiteur</p>
<p>▪ <u>Sports</u></p>	<p>Michel PONTIROLI de Arlay François PERRODIN de Bletterans Guillaume PICARD de Chapelle Voland Bruno GUICHARD de Commenailles Gilles CAMPY de Domblans Noëlle BALLEET de Hauteroche Raphaël MILLET de La Marre Patrick NOBLET de Larnaud Denis LEGRAND de Le Vernois Jean-Paul GERDY de Mantry Julien PAUL de Nance Laurent DEPASQUALIN de Nevy Sur Seille</p>

	<p>Yves FAIVRE de Passenans Jean-Philippe CURNILLON de Plainoiseau Yves MOINE de Quintigny Evelyne TREBOUTE de Saint Lamain Martine PERNOT de Sellières Séverine GIBOUDOT de Voiteur</p>
<p>▪ <u>Voirie</u></p>	<p>Jean-Claude LEGRAS de Arlay Nicolas GRANDVAUX de Baume Les Messieurs Joël CHAMBARD de Blois Sur Seille David BARDOUX de Chapelle Voland Hervé CHÂTEAU de Chaumergy Jean-Louis VINCENT de Commenailles Jean-Noël REBOUILLAT de Cosges Rémi COURTOUT de Domblans Michel CHALUMEAU de Fontainebrux Dominique PRUDENT de Frontenay Christian NOIR de Hauteroche Jacques COMBE de Hauteroche Gabriel GAMBAZARD de La Chassagne Daniel BERNARD de La Chaux en Bresse Charly HOUSER de La Marre David GUYOT de Larnaud Philippe TRESY de Lavigny Jacques THIEBAUT de Les Deux Fays Pierre RICHARD de Le Vernois Jean-Pierre JEANSOU de Lombard René JEUNE de Mantry Christophe RACLE de Montain Dominique GALLET de Nance Bruno DEPASQUALIN de Nevy Sur Seille Michel TROSSAT de Passenans Daniel BONDIER de Plainoiseau Yves MOINE de Quintigny Daniel JACQUOT de Recanoz Jean-Claude BOISSARD de Rye Claude BASSET de Saint Lamain Lilian BERTHAUD de Sellières Jean BACHELEY de Sergenaux Mathilde CYROT-LALUBIN de Sergenon Jean-Louis BRULEBOIS de Vers sous Sellières Jean-Paul GAUTHIER de Villevieux Jacquy LIEGEON de Vincent-Froideville Nicole BOUILLET de Voiteur</p>
<p>▪ <u>Finances</u></p>	<p>Christian BRUCHON de Arlay Sylvie BONNIN de Chapelle Voland Gilles TSCHANZ de Chaumergy Renaud ROZAIN de Desnes Chrystel MEULLE de Domblans Marie-Madeleine PERRARD de Hauteroche Céline CHATOT de Larnaud Michelle CHATELAIN de Le Villey Michel TROSSAT de Passenans Eddy LACROIX de Plainoiseau Martine PERNOT de Sellières André CHAILLET de Vincent-Froideville Alain QUICLET de Voiteur</p>

8. Représentants au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le CIAS Bresse Haute Seille est un établissement public autonome qui a pour vocation unique de gérer le Foyer Logement / EHPAD de Bletterans.

Le CIAS se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le CIAS est composé de 22 membres se répartissant de la manière suivante :

- 11 représentants nommés parmi les acteurs du secteur médico-social du territoire (ADMR, APF, CODERPA)
- Le Président de CCBHS, président de droit du CIAS,
- 10 représentants élus au sein du Conseil communautaire.

Délibération N° 2017-13

Vu les statuts de la CC Bresse Haute Seille,

Vu la délibération en date du 9 janvier 2017 créant le CIAS Bresse Haute Seille et fixant sa composition à 22 membres dont 10 élus au sein de Conseil communautaire,

Vu que le Président de la Communauté de Communes est Président de droit du CIAS,

Le Conseil désigne les élus suivants comme représentant au sein du CIAS :

Marie Paule PONTHEUX, Arlette SAUGET, Sylvie FAUDOT, Michel CHALUMEAU, Jean BACHELEY, Dominique MEAN, Alain QUICLET, Dominique BAUDUIN, Jean Paul GERDY, Eddy LACROIX

Vote : unanimité.

9. Représentants au SIVU des Charmettes

Délibération N° 2017-14

L'EHPAD de Sellières était géré par le SIVU des Charmettes. Suite à la fusion avec l'Hôpital de Poligny, le SIVU continue d'exister pour gérer le patrimoine immobilier du syndicat.

La Communauté de Communes doit nommer 12 représentants titulaires et leurs suppléants au SIVU. Les représentants sont issus des communes composant historiquement le SIVU à savoir : Sellières, La Charme, Les Deux Fays, Toulouse le Château, Mantry et Passenans.

Il est proposé de reconduire les délégués actuels à savoir :

Nom	Prénom	statut	commune
BERGERON	Sonia	titulaire	LA CHARME
TOBARANE	Guillaume	titulaire	LA CHARME
HENRY	Bernard	titulaire	MANTRY
PAYSANT	Anne	titulaire	MANTRY
GROSSKOPF	Claudine	titulaire	PASSENANS
TROSSAT	Michel	titulaire	PASSENANS
BERTHAUD	Lilian	titulaire	SELLIERES
MARCHAL	Henriette	titulaire	SELLIERES

12. Représentant au SIDEC du Jura

Délibération N° 2017-17

Il est proposé de désigner François FERNEX de MONGEX en tant que délégué au SIDEC représentant la Communauté de communes.

Vote : unanimité

13. Représentant à l'Ecole Intercommunale de Musique (EIM)

Délibération N° 2017-18

Depuis 2013, la Communauté de communes soutient l'Ecole de Musique Intercommunale.

La CCBHS est membre de droit de son Conseil d'Administration et doit désigner ses représentants pour y siéger.

Il est proposé de nommer Dominique MEAN et Eddy LACROIX en tant que représentant de la CCBHS à l'Ecole Intercommunale de Musique.

Vote : unanimité.

14. Représentants au PETR du Pays Lédonien

Délibération N° 2017-19

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Lédonien porte le schéma de cohérence territoriale du bassin lédonien, le contrat de pays et la programmation Leader (fonds européens).

Il est proposé de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour siéger au Pays.

Le Conseil désigne :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis MAITRE	Philippe ANTOINE
Evelyne PETIT	Arlette SAUGET
Stéphane LAMBERGER	Dominique MEAN
Michel BRUTILLOT	Daniel SEGUT
Christian VUILLAUME	Daniel CHALANDARD

Vote : unanimité.

15. Représentants au SICTOM de Lons-le-Saunier

Délibération N° 2017-20

Il convient de désigner, sur proposition des communes, un titulaire et un suppléant pour siéger au nom de la CCBHS au SICTOM.

Ces délégués peuvent être des conseillers municipaux.

Communauté de communes Bresse Haute Seille

Dans le cas des communes nouvelles, ces communes gardent le nombre de délégués qu'elles avaient avant la création de la commune nouvelle jusqu'en 2020.

Il est proposé de reconduire les délégués à savoir :

Commune	Titulaires		Suppléants	
ARLAY	Alain	GARDIEN	Dominique	BERT
	Patrice	BERODIER	Emmanuel	ROBIN
BAUME LES MESSIEURS	Pascal	CARDINAL	Serge	MOREAU
BLETERANS	Richard	BRUSA		
	Claude	PIERREL		
BLOIS SUR SEILLE	Joël	CHAMBARD	Jean Yves	MARGUET
BOIS DE GAND	Emmanuel	MURADORE	Eric	MONTUELLE
BONNEFONTAINE	Claude	MAITRE	Alain	REUIL
BRERY	Laurent	GUILLEMIN	Nelly	CHAUVIN
CHAMPROUGIER	Hervé	GIMARET	Alexandre	MOZER
CHAPELLE VOLAND	Jacques	ROBELEY	Olivier	MASUE
CHATEAU CHALON	Jean Jacques	MUTIAUX	Alain	MAIGROT
CHAUMERGY	Gilles	TSCHANZ	Pascal	RAGONDET
CHEMENOT	Laurent	MICHEL	Yannick	GREVY
CHENE SEC	Pierre	CHANOIS	Louis	TROSSAT
COMMENAILLES	Gabriel	PARIS	Christian	TURIN
COSGES	Bernard	ROBELIN	Nicolas	REGARD
DESNES	Jocelyne	ROSSIGNOL	Anthony	BUATOIS
DOMBLANS	Chantal	MARTELIN	Sandrine	GAUCHET
FONTAINEBRUX	Michel	CHALUMEAU	François	HAAS
FOULENAY	Nicolas	RAMAUX	John	MEURANT
FRANCHEVILLE	Franck	BONJOUR	Patrice	BONNOT
FRONTENAY	Stéphane	GLENADEL	Dominique	PRUDENT
HAUTEROCHE	André	BOSSU	Christophe	FEBVRE
	Michel	BERTHET	Michèle	GONZY
	Daniel	OMER	Fabienne	MERCIER LIGIER
LA CHARME	Pierre Jean	CORNU	Fabrice	PAULIN

Communauté de communes Bresse Haute Seille

LA CHASSAGNE	Jean Louis	TROSSAT	Roger	SERRUROT
LA CHAUX EN BRESSE	Daniel	BERNARD	Christian	ROUMEZIN
LA MARRE	Olivier	GUYON	Joël	PAGET
LADOYE SUR SEILLE	Jean Pierre	BEJEAN	Luc	DUSSERE
LARNAUD	Virginie	GUICHARD	Carine	BORNOT-FAIVRE
LAVIGNY	Cyrille	PERAT	Anne	ROULIN
LE LOUVEROT	Jean Paul	MOISSONIER	Patrick	MINEC
LE VERNOIS	Joël	MICHEL NOEL	Georges	CATTET
LE VILLEY	Noëlle	THOMAS	Jean Yves	TISSERAND
LES DEUX FAYS	Pierre	JACQUOT	Jacques	THIEBAULT
LES REPOTS	Lilian	SAMSON	Marie Claire	VAVRAND
LOMBARD	Marcel	JACQUIER	Christel	GEILLON
MANTRY	René	JEUNE	Chantal	BAULER
MENETRU LE VIGNOBLE	Thierry	BOITEUX	Jean Noël	BAILLY
MONTAIN	Brigitte	FERY DAESCHLER	Armelle	BIDAULT
NANCE	Jean Luc	VALLOT	Dominique	GALLET
NEVY	Jean Jacques	THOULY	Denis	BURY
PASSENANS	Isabelle	CUVILLIER	Yves	FAIVRE
PLAINOISEAU	Valérie	MORAND	Michel	NABOT
QUINTIGNY	Alban	GENOUD	Eric	MOUREZ
RECANOZ	Carole	SCHMITT	Daniel	JACQUOT
RELANS	Nathalie	GAGNEUX	Christophe	SIXDENIER
RUFFEY SUR SEILLE	Guy	JEANDOT	Jean-François	MICHEL
RYE	Jean Claude	BOISSARD	Jacques	BEURRIER
SAINT LAMAIN	Nathalie	JOBETZ CHEVANNE	Irène	BASSET ROSE
SELLIERES	Lilian	BERTHAUD	Anthony	ROY
SERGENAUX	Thierry	FUSIER	Jean	BACHELEY
SERGENON	Pascal	CERESA	Christine	VILMAIN
TOULOUSE LE CHÂTEAU	Jean-Yves	BOISSON	Christophe	MONNERET
VERS SOUS SELLIERES	Erick	SAMSON	Stéphane	LECHINE

VILLEVIEUX	Laurence	PETIT-JEAN	Christine	ALLUIN
VINCENT- FROIDEVILLE	Arlette	SAUGET	Véronique	BRETON
	Alain	PERNOT	Vincent	BESCOT
VOITEUR	Christine	ROME	Maria	MOSSU

Vote : unanimité

16. Représentants à la Maison de la Haute Seille

Délibération N° 2017-21

Il est proposé au Conseil de désigner les représentants de la CC Bresse Haute Seille à l'association culture et tourisme, gérante de la Maison de la Haute Seille.

Sont désignés : Dominique BAUDUIN, Alain QUICLET, Gisèle GHELMA, Dominique MEAN.

Vote : Unanimité.

17. Représentant de la CC au SIVOS du Chalet

Délibération N° 2017-22

Il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un suppléant au SIVOS du Chalet au titre de la compétence péri et extra-scolaire qu'exerce le SIVOS sur la commune de Hauteroche.

Sont désignés : Christian NOIR (titulaire) et Dominique BAUDUIN (suppléante).

Vote : Unanimité.

18. Représentant à la Commission locale d'information et de suivi CLIS

Délibération N° 2017-23

La Commission Locale d'Information et de Suivi est une commission dont le rôle est d'informer les élus de l'exploitation du centre de stockage du Jura de Courlaoux-Les Repôts.

Il est proposé au Conseil de désigner **Philippe ANTOINE** en qualité de représentant de la CCBHS au CLIS.

Vote : unanimité.

19. Attribution du marché pour l'assurance du personnel

Délibération N° 2017-24

La communauté de Communes a mandaté le Centre de Gestion pour négocier les conditions de l'assurance statutaire. C'est la société SOFAXIS SOCAP qui a été retenue pour la période 2017-2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Article 1er : de retenir les options suivantes qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2017:

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés :

Ensemble des garanties communes aux trois franchises : Décès - Accidents de service, Maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) - Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) - Maternité, Paternité, Adoption - Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL / agents non titulaires effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Ensemble des garanties : Accidents du travail, Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

Article 3 : Les conditions sont les suivantes :

- le taux de cotisation au 1^{er} janvier 2017 est de:
 - 6.60 % pour les agents CNRACL
 - 0.95 % pour les agents IRCANTEC
- Le délai de carence est de 10 jours pour les agents CNRACL, et de 15 jours pour les agents IRCANTEC.

Article 2 : Le Conseil autorise le Président à signer les conventions en résultant.

Vote : Unanimité.

20. Questions diverses

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 16 février à 19H à Commenailles.

Les conseils feront l'objet d'un planning annuel.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h00.

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**

